

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1027

présenté par
M. Denaja

ARTICLE 6 G

À l'alinéa 5, substituer à la référence :

« et L. 1161-1 »

les références :

« , L. 1161-1 et L. 4133-5 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.